



Problème dans le couple et demande de divorce

Par Visiteur

Bonjour

je vais vous parler de la situations de mon frère qui passe en ce moment des moments très dur avec sa femme qui lui fait du chantages et des menaces et des insultes pour sa famille....

elle a quitté domicile conjugale sans lui dire..elle refuse de lui donner le livret de famille et ces documents personnel elle les caches chez sa famille,ce qui fait il a perdu 2 offre d'emploi.dernierement elle a coupé le tél et tout les contacts avec lui ,il demande de la voir par email ,elle refuse .mon frère supporte plus,il passe dans une periode très déficile il a des symptomes de depression aigue ce que lui a conseiller le medecin de ce reposer et d'oublier un peu cette histoire pour lui c'est impossible après 1ans de vie en commun il aimée et il lui a fait confiance,elle a demander qu'il lui fasse un mariage traditionnel et il a pas refuser il etait d'accord ca lui a coûter 16 mille euro ,juste après ce grand mariage elle a changer complètement ,elle demande le divorce,pour moi c'est des arnaques tout ca..... aidez moi svp je supporte plus voir mon frère comme ca menacer harceler par sa femme et sa famille surtout après 6ans d'etudes sur le téritoire francais..

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien le souci de votre frère est lié à son titre de séjour.

Malheureusement si son épouse veut divorcer je ne vois pas comment il pourra s'y opposer. Par contre s'il trouve un emploi il pourra faire une demande de changement de statut.

Quant à sa situation familiale: elle ne peut pas quitter le domicile conjugal comme bon lui semble. Votre frère peut déposer une main courante pour abandon de domicile mais cela n'aura aucune incidence pour ses demandes de cartes de séjour.

bien cordialement

Par Visiteur

Oui effectivement il a trouver un contrat cdi mais le problème est ce qu'il a le droit de changer son statut????si oui qu'il sont les démarches a faire .et qu'est ce qu'il faut faire pour ces menaces et les chantages la il sais même pas ou elle est par contre lui il passe des entretiens a paris pour son travail bien sur il as tout les attestations prouvent comme quoi il est absent pour cette cause,par contre il paye toujours les charges de domicile loyer,edf eau gaz tout merci de me répondre a fin que je puisse l'aider

Par Visiteur

Monsieur,

La demande de changement de statut est tout à fait possible. Il doit entreprendre ces démarches avec son employeur auprès de la direction départementale et de la préfecture.

et qu'est ce qu'il faut faire pour ces menaces et les chantages la il sais même pas ou elle est par contre lui il passe des entretiens a paris pour son travail bien sur il as tout les attestations prouvent comme quoi il est absent pour cette cause,par contre il paye toujours les charges de domicile loyer,edf eau gaz tout

merci de me répondre a fin que je puisse l'aider

De quelle nature sont les menaces?

Si effectivement votre frère paye toutes les charges il peut saisir le juge pour demander une contribution aux charges du mariage mais si une demande de divorce a été faite je n'en vois pas l'intérêt.

Cordialement

Par Visiteur

Les menaces c'est..... je veux un appartement ou bien le divorce, je veux un bébé ou bien le divorce,ma mère me dit ça me dit celalui il peu pas faire ça de suite il lui a demander de patienter le temps de trouver un travail.elle insulte sa famille du petit au grand ce sont des manipulateurs des des pour les charges oui il paye toujours les charges de domicile le propriétaire c'est son beau frère(le frère de sa femme) donc mon frère paye tout les mois par chèque son loyer et les charges.pour le divorce sont pas encore passer en procédure..j'attend votre réponse.merci cordialement

Par Visiteur

Monsieur,

Pour les propos tenus par votre belle s?ur vous ne pouvez nullement porter plainte ou faire quoi que ce soit car cela relève de la vie privée et ne constitue aucune menace d'un point de vue pénal.

Pour ce qui est des charges du ménage: est ce que votre belle soeur a des revenus?

Cordialement

Par Visiteur

Je suis une dames
oui elle travail,mon frère viens de trouver aussi un cdi

Par Visiteur

Madame

Dans ce cas il peut saisir le JAF (juge aux affaires familiales) afin de solliciter de la part de son épouse une contribution aux charges du mariage.

Il devra alors prouver que son épouse ne participe nullement aux charges du mariage qui sont uniquement à sa charge.

Cordialement

Par Visiteur

Merci beaucoup pour cette réponse par contre il risque rien si il demande changement de statut vu qu'il va signée sont contrat cette semaine après 4 entretiens?? si la préfecture refuse de lui changer statut qu'est ce qu'il risque?
cordialement

Par Visiteur

??

Par Visiteur

Merci de me repondre pour la question de changement de statut et j'ai une autre question svp si par exemple sa femme refuse de partir avec lui a la prefecture et le prefect refuse de lui délivrer un autre titre de sejour comment il vas faire pour régulariser sa situation??vu qu'ils on pas commencer le procedure de divorce
cordialement

Par Visiteur

Madame

il risque rien si il demande changement de statut vu qu'il va signée sont contrat cette semaine après 4 entretiens??

Si votre frère a effectivement signé un CDI, il lui suffit avec l'aide de son employeur de faire une demande de changement de statut auprès de la préfecture.

si la préfecture refuse de lui changer statut qu'est ce qu'il risque?

Dans ce cas il conservera son titre de séjour mention vie privée et familiale jusqu'à expiration de ce dernier.

si par exemple sa femme refuse de partir avec lui à la préfecture et le préfet refuse de lui délivrer un autre titre de séjour comment il va faire pour régulariser sa situation??

Il est évident que cela va être plus que délicat car le renouvellement du titre de séjour vie privée et familiale doit se justifier par la continuité de la communauté de vie.

Si votre frère n'obtient ni changement de statut ni renouvellement de son titre de séjour, il devra malheureusement quitter le territoire français.

Ont ils des enfants?

Depuis combien de temps votre frère vit il en France?

Quel est son niveau de diplôme obtenu en France?

Cordialement

Par Visiteur

Mon frère est ici depuis 2003 là il a eu son master, non ils ont pas d'enfants..et là avant le divorce la préfecture lui délivre quoi comme pièce de séjour le temps que le divorce soit jugé??? car à mon avis je pense pas qu'il va rester en situation irrégulière???

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame

Afin que votre frère puisse rester en France malgré la séparation avec son épouse, il n'y a pas une multitude de solutions. Soit il fait une demande de changement de statut soit une demande de naturalisation.

.et là avant le divorce la préfecture lui délivre quoi comme pièce de séjour le temps que le divorce soit jugé??? car à mon avis je pense pas qu'il va rester en situation irrégulière???

Tant que sa carte de séjour mention vie privée et familiale est valable il ne sera pas en situation irrégulière même pendant la procédure de divorce.

Cordialement

Par Visiteur

Où la demande de naturalisation est déjà faite même avant son mariage il a passé son entretien et tout est OK la préfecture lui a envoyé un courrier comme quoi tout est bien validé manque juste un contrat de travail le problème c'est en cas où elle refuse d'aller avec lui ??? normalement lui il aura quand même un titre de séjour temporaire le temps que le divorce soit fait non????

Par Visiteur

La dernière nouvelle que j'ai de côté de mon frère:

il vient de recevoir une demande de la part de sa femme pour le voir, sachant qu'elle a déjà engagé une avocate de son côté, donc mon frère a peur d'aller la voir et qu'elle fait genre que mon frère est violent avec elle... pourtant c'est elle qui a quitté le logement conjugal, et qui refuse de lui donner les documents dont lui a besoin!!

Sinon lundi mon frère aura son CDI "attacher commercial en bien et matière 1er" cette fonction rentre dans la liste des domaines recherchés dans la région de Paris, donc s'il va se présenter avec son CDI à la préfecture, le souci c'est que son logement conjugal est sur Lyon et son nouveau travail sera sur Paris principalement, avec des déplacements partout en France

Un des avantages qu'il a mon frère c'est qu'il connaît un député dans la région des Alpes maritimes, donc il s'est arrangé avec son employeur de s'occuper de prospecter dans le sud pour qu'il puisse faire sa demande de changement de statut dans la préfecture où il dépend le député. donc la question est ce que vous pensez que la préfecture refusera le changement malgré l'intervention du député... au niveau légal s'il a justificatif de domicile contrat de travail avec la

mission dans la région???
cordialement

Par Visiteur

Une réponse s'il vous plait ??
cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

il vient de recevoir une demande de la part de sa femme pour le voir, sachant qu'elle a déjà engagé une avocate de son côté, dc mon frère a peur d'aller la voir et qu'elle fait genre que mon frère est violent avec elle... pourtant c'est elle qui a quitté le logement conjugal, et qui refuse de lui donner les documents dont lui a besoin!!

Votre frère n'a aucune crainte à avoir la violence conjugale repose sur des preuves et non sur la seule parole de l'épouse.

En outre, votre belle sœur n'a aucun intérêt à faire un divorce pour faute.

donc la question est ce que vous pensez que la préfecture refusera le changement malgré l'intervention du député... au niveau légal s'il a justificatif de domicile contrat de travail avec la mission dans la région???

Pardonnez moi mais je ne vois pas comment un député peut intervenir puisque non seulement la décision relève du préfet mais qu'en outre il n'est pas compétent dans la région dans laquelle votre frère a obtenu un emploi.

S'il remplit l'ensemble des critères et que son employeur l'a aidé dans ses démarches, la demande de changement de statut devrait être acceptée.

Quant au fait que son emploi soit en région parisienne et non lyonnaise n'a aucune incidence.

Cordialement